

*RAPPORT CONCERNANT LA  
DEMANDE DE CAUTIONNEMENT  
POUR L'EXTENSION ET LA  
REHABILITATION DE LA STEP DE  
NOËS.*

Commission de gestion du Conseil général de la Ville de  
Sierre

Natacha Bonvin, présidente

Maryse Bétrisey

Fanny Bürcher

Katarina Jovanovic

Lysiane Tissières-Premand

Julien Beney

Patrick Brigante

Ralph Guntern

Yann Santschi

Eric Vouardoux

Fabien Robyr, rapporteur

## 1. Introduction

Conformément au mandat confié par le bureau du Conseil général en date du 3 septembre 2024, la Commission de gestion du Conseil général de la Ville de Sierre a analysé :

1. le message du Conseil municipal au Conseil général du 3 septembre 2024 concernant la demande de cautionnement pour le projet d'extension et de réhabilitation de la STEP de Noës. (ci-après : *Projet STEP III*) ;
2. le rapport du projet de l'ouvrage ;
3. le devis détaillé ;

et ce, dans le but de préaviser l'entrée en matière, de discuter le détail et de donner un préavis quant à l'objet en traitement afin de le rapporter lors de la séance plénière du 18 décembre 2024.

## 2. Rapport

La Loi cantonale sur les Eaux (RS/VS 814.3) fixe aux Municipalités nombre de missions relatives à la gestion des eaux notamment l'évacuation et le traitement des eaux. Ces tâches peuvent être déléguées à une, respectivement plusieurs associations, au sens des art. 5 al. 1 LcEaux et 116 et suivants LCo. En ce sens, la Ville de Sierre conduit ses eaux usées vers les STEP de Noës et Granges.

Formellement, la STEP de Noës est gérée par une Association de Commune qui regroupe les communes de Chippis, Crans-Montana, Noble-Contrée, Salquenen et Sierre. (ci-après : *l'Association*)

La STEP de Noës a été mise en service en 1976, et complètement réhabilitée en 1995.

Depuis, la population déterminante a largement évolué, tout comme les exigences légales en termes de protection de l'environnement, qui ont été renforcées.

Cela implique, d'une part, que la station est actuellement sous-dimensionnée, ce qui n'est pas acceptable d'un point de vue environnemental, et d'autre part, qu'une mise à niveau des infrastructures de traitement des eaux est nécessaire, notamment en termes de rejets azotés et de traitement des micropolluants. Cela a par ailleurs été confirmé par un ordre du Service cantonal de l'environnement le 19 novembre 2020.

Les travaux envisagés dans le cadre du *Projet STEP III* permettront ainsi de :

- réhabiliter les installations de traitement du carbone ;
- introduire le traitement de l'azote et des micropolluants ;
- réaliser une série de mesures d'optimisation, ainsi que la manutention encore nécessaire à la suite des inondations du 30 juin 2024 ;

et ce, afin que la capacité de traitement des eaux soit garantie au moins jusqu'en 2050 pour tout le bassin de population desservi.

### 3. Éléments financiers

Le devis total pour le projet envisagé se monte actuellement à CHF 44'402'822.-, répartis comme suit :

Acquisition du terrain et travaux divers	CHF	1'292'000.-
Réhabilitation de la biologie existante (Biopur® C)	CHF	3'616'732.-
Biologie N dans nouveau bâtiment E	CHF	20'690'719.-
Micropolluants dans nouveau bâtiment E	CHF	6'349'815.-
<b>Sous-total</b>	<b>CHF</b>	<b>31'949'267.-</b>
Divers et imprévus (15 %)	CHF	4'547'416.-
Honoraires ingénieurs et études	CHF	4'579'008.-
TVA	CHF	3'327'131.-
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>44'402'822.-</b>

Figure 10 : Synthèse du devis (détail en annexe)

Actuellement, la situation financière de l'Association est bonne, et correspond aux exigences légales en vigueur. Elle n'est débitrice d'aucun emprunt. Relativement au total du devis présenté ci-dessus, et compte tenu qu'il s'agit d'une exigence d'assainissement fédérale, il est admis qu'une subvention fédérale d'env. 6 millions de francs peut être attribuée à la réalisation du projet. Le Canton du Valais devrait, quant à lui, de francs participer à hauteur d'environ 14 millions aux différentes étapes du projet.

Il en résulte un montant à charge de l'association d'environ CHF 24'220'000.-, cependant, comme les différentes subventions ne sont pas encore connues, le montant total du devis (soit pour rappel CHF 44'402'822.-) doit être entièrement couvert par un cautionnement simple. Celui-ci est réparti conformément aux débits d'entrées d'eaux usées moyens par les Communes de l'Association selon le tableau ci-dessous :

	Répartition des coûts selon débits enregistrés			Moyenne	Répartition des cautions simples [CHF]
	2021	2022	2023	2021-2023	
Salquenen	3.681%	4.053%	3.328%	3.687%	1'637'280.05
Chippis	1.357%	2.074%	2.603%	2.011%	893'088.75
Noble-Contrée	6.854%	6.567%	7.158%	6.860%	3'045'885.60
Crans-Montana	42.478%	37.616%	42.640%	40.911%	18'165'786.50
Sierre*	45.630%	49.690%	44.271%	46.530%	20'660'781.10
				<b>Total</b>	<b>44'402'822.00</b>

\*comprend également les débits en provenance du site industriel

Figure 11 : Répartition du cautionnement selon les débits des trois dernières années

Il est donc demandé l'approbation d'un cautionnement simple à hauteur de CHF 20'660'781,10 en faveur de l'Association.

## 4. Conclusion

La Commission de gestion, après analyse des éléments fournis par la Municipalité, constate que ces documents sont complets et aptes à trancher la problématique qui est posée. Les obligations légales ainsi que l'âge avancé de la STEP de Noës appuient la nécessité d'effectuer ce projet et ses améliorations. De même, les inondations du 30 juin 2024 plaident également pour une réalisation rapide et efficace de ces dits travaux.

Au vu de ces événements et des incertitudes liées à la couverture d'assurance qui reste à déterminer, le montant des travaux à entreprendre pourrait être plus conséquent qu'initialement prévu dans cette demande de cautionnement.

En conséquence, et au vu de la cohérence du devis proposé avec les travaux projetés, et compte tenu du faible risque financier incombant à la Ville, la Cogest propose au Conseil général :

- d'entrer en matière sur l'objet ;
- d'accepter la demande de cautionnement simple en faveur de l'Association pour l'épuration des eaux usées de Sierre et environs à hauteur de CHF 20'660'781,10, et ce dans le cadre des travaux d'extension et réhabilitation de ses installations.

La Commission accepte le rapport à l'unanimité des membres présents.

Sierre, le 20 novembre 2024

La Présidente

Natacha Bonvin



Le rapporteur

Fabien Robyr

